

CONVOCATION

Le collège des bourgmestre et échevins invite, en conformité de l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal à assister à la prochaine réunion du conseil fixée au

Jeudi, 5 mars 2026 à 14.30 heures

en la salle du conseil communal de la mairie, 1, place Grande-Duchesse Charlotte, aux fins de délibérer sur les objets cités ci-après.

Strassen, le 27 février 2026

le collège des bourgmestre et échevins,

le Président,

le Secrétaire,

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 11.12.2025 du 18.12.2025 et du 22.01.2026.
2. Approbation de plusieurs contrats de bail.
3. Nominations et démissions au sein des commissions consultatives locales.
4. Confirmation de plusieurs règlements temporaires sur la circulation.
5. Fixation d'une redevance pour l'utilisation des terrains de football synthétiques.
6. Approbation de plusieurs actes notariés.
7. Approbation de plusieurs conventions dans le cadre de la Maison des Jeunes.
8. Adoption du devis estimatif relatif à la mise en place d'installations photovoltaïques sur le parking Millewisen et l'école Hueflach.
9. Approbation de la répartition des coûts dans le cadre du projet réaménagement de la rue de Reckenthal sous la direction de la ville de Luxembourg.
10. Modification ponctuelle du budget ordinaire.
11. Approbation d'une série de concessions funéraires conclues pendant l'année 2025.
12. Adaptation du règlement-taxi relatif aux nuits blanches.
13. Urbanisme :
 - a) Décision dans le cadre de l'exercice d'un droit de préemption
 - b) MOPO PAG « Pescher VI »
 - c) MOPO PAG « Bourmicht » et MOPO QE
 - d) MOPO PAG - article 15.1
14. Divers.
15. Affaires de personnel
 - a) Décision portant sur une demande de réduction de période d'initiation.
 - b) Création d'un poste en CDD dans la carrière A1.
 - c) Création d'un poste d'employé communal dans la carrière A2.
 - d) Nomination au poste d'agent administratif pour les besoins du service logement (huis clos)
 - e) Nomination au poste de fonctionnaire communal vacant au sein du bureau de la population (huis clos)
 - f) Décision dans le cadre d'une demande de départ à la retraite (huis clos)
16. Décision dans le cadre d'un droit de préemption. (huis clos)